

➤ LA PRISE EN CHARGE

L'ensemble du personnel de l'ANAR accorde une attention particulière aux personnes accueillies sur ce dispositif compte tenu de leur problématique.

L'accueil et l'écoute qui y est associée permettent de créer un climat de confiance et d'apaiser les craintes et les incertitudes des personnes quittant le domicile conjugal.

Les premiers échanges permettront d'affiner les souhaits de la personne pour son avenir et de construire un projet de vie en réelle adéquation avec ses propres désirs.

Le **bien-être des enfants** est tout aussi important pour l'équipe éducative que celui du parent accueilli.

IL S'AGIT DE PERMETTRE TANT
AU NOYAU FAMILIAL QU'À
CHAQUE MEMBRE, DE SE
RECONSTRUIRE.

➤ COORDONNÉES UTILES

ANAR

125 rue de Marzy - 58000
Nevers
03.86.59.40.59

SIAO

10 rue Claude Tillier - 58000
Nevers
03.86.61.39.81

Samu Social

115

L'ANAR est reconnu par les pouvoirs publics comme un acteur de l'économie sociale et solidaire et d'utilité publique.
Dispositif financé par l'Etat.

125 rue de Marzy - 58000 Nevers
Tél : 03 86 59 40 59 - Fax : 03 86 59 44 23
E.mail : contact@anar58.fr - Site : ANAR58



ACCUEIL DES VICTIMES DE VIOLENCES

Centre d'Hébergement et
de Réinsertion Sociale d'Urgence

ASSOCIATION
NIVERNAISE
D'ACCUEIL ET
DE RÉINSERTION

L'ACCUEIL

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le CHRS Urgence de l'ANAR est agréé pour **6 places d'hébergement diffus** réparties dans des quartiers de Nevers et ses alentours :

- **4 places** dédiées aux femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant[s].
- **2 places** pour toute personne victime de violences intrafamiliales.

PUBLIC ACCUEILLI

Le CHRS Urgence accueille toute personne seule, accompagnée ou non d'enfant, en rupture d'hébergement suite à des violences.

L'ACCOMPAGNEMENT MIS EN OEUVRE

L'accompagnement est global et prend en compte les aspects suivants avec l'appui de partenaires:

- **L'écoute**
- **La protection**
- **Le soutien**
- **Le logement**
- **Le budget**
- **La situation administrative**
- **La santé**
- **La parentalité**

Les appartements proposent un cadre **chaleureux et convivial**, avec une place prépondérante réservée aux enfants.

LA PROCÉDURE D'ACCUEIL

EN JOURNÉE, DU LUNDI AU VENDREDI

La personne contacte le SIAO pendant les heures d'ouverture du service

Le SIAO contacte l'ANAR au 03 86 59 40 59 pour vérifier la possibilité d'hébergement

La personne se rend à l'ANAR au 125 rue de Marzy à Nevers

Accueil et installation en appartement par un professionnel

SOIRÉE / NUITS / WEEK-ENDS / JOURS FÉRIÉS

La victime contacte le 115 ou est prise en charge par la gendarmerie ou le commissariat

Le 115, la gendarmerie ou le commissariat contacte le professionnel d'astreinte à l'ANAR pour vérifier la possibilité d'hébergement

La personne se rend à l'ANAR au 125 rue de Marzy à Nevers où elle sera accueillie par le professionnel d'astreinte

Accueil et installation en appartement par le professionnel d'astreinte